

Nombre de  
membres en  
exercice

**25**

Présents et  
représentés

**22**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 6 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre  
Le six du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trente août deux mille vingt-quatre, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

10 SEPT.  
2024

Déposée en  
Préfecture le

10 SEPT.  
2024

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Didier SARDA

### Etaient excusés

Aurélien MODURIER, Christian ROPHILLE, Jean-Louis TOÉ

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **AVIS SUR UNE INTERVENTION DE L'EPF 74 À CHAVANOD - CÔTE DE L'ÉGLISE**

Par courrier du 22 août 2024, la Commune de Chavanod a informé le Grand Annecy de sa volonté de maîtriser une propriété bâtie située au 26 côte de l'Eglise et de solliciter l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour préempter sur déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10 juillet 2024.

Le bien consiste en un terrain de 998 m<sup>2</sup> de superficie, composé des parcelles cadastrées AT n° 351 et 355 et supportant une construction à usage d'habitation à R+1.

Il est classé en zone UB du PLU de Chavanod et Ubp du projet de PLUI HMB.

Cette acquisition présente un intérêt pour la Commune qui projette son intégration dans une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du PLUI HMB, d'une superficie totale d'environ 9.500 m<sup>2</sup>. Outre un aménagement cohérent et optimisé en termes de consommation d'espace pour atteindre les objectifs du zéro artificialisation nette, elle permettra la réalisation de logements sociaux dans le périmètre de proximité du centre de Chavanod (15 minutes à pied), s'inscrivant ainsi dans les orientations du PADD.

L'acquisition sera faite conformément à l'avis de France domaines.

**LE BUREAU DECIDE :**

de donner un avis favorable à cette intervention de l'EPF 74.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.